

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°7
Mercredi 3 mai 2017

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : premier foyer primaire observé en territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône et en territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Gel : nouveaux dégâts de gel le 29 avril.

Grêle : des dégâts le 2 mai dans le sud Drôme.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade E (2-3f étalées)



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)

Grenache

(f=feuilles)

Secteur 0 (ultra précoce) : stade 11-12 f étalées majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade 6-7 f étalées à 11-12 f étalées, stade 9-11 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 5-6 f étalées à 10-11 f étalées, stade 8-10 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 3-4 f étalées à 9-10 f étalées, stade 6-8 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade E (2-3 f étalées) à 7-8 f étalées, stade 5-6 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 4-5f étalées.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade 8-10 f étalées.

Secteur III : stade 7-9 f étalées.

Secteur IV : stade 6-7 f étalées

Secteur V : stade 4-5 f étalées.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Dégâts de gel



Photo CA 26



Photo CA 84

De nouveaux dégâts de gel sont enregistrés dans le Var et les Bouches du Rhône le 29 avril. Ci-dessous, par département une liste non exhaustive des communes touchées :

Bouches du Rhône

Peynier, Fuveau, Rousset, La Barque, Beaurecueil.

Gel des 19/22 avril : Sénas, Châteauneuf les Martigues, Coudoux, Sénas, Roquefort la Bédoule, Le Puy Ste Réparate (communes non listées dans le précédent bulletin).

Var

Saint Maximin, Brignoles, Garéoult, Rougiers, Lorgues...

Dégâts de grêle

Des dégâts de grêle (jusqu'à 100% localement) sont observés en Sud Drôme suite à l'orage du 2 mai en fin d'après-midi. Les communes touchées : St Paul-Trois-Châteaux, Suze la Rousse, St Restitut Mirabel aux Baronnies, St Maurice sur Eygues (commune la plus touchée).



Photo CA 26

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent des contaminations généralisées de faible intensité (températures fraîches) les 25 et 30 avril et localement le 2 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont toujours négatives mais en hausse de 3 points en moyenne. Les symptômes devraient être visibles à partir du 11 mai.

- 🔍 Rechercher les foyers primaires.

Estimation du risque : risque faible jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent des contaminations généralisées de faible intensité (températures fraîches) les 25 et 30 avril et localement le 2 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont toujours négatives mais en hausse de 3 points en moyenne. Les symptômes devraient être visibles à partir du 11 mai.

Observations

Un premier foyer primaire a été observé le 3 mai à Châteauneuf du Pape.

-  Rechercher les foyers primaires.

Estimation du risque : risque faible en l'absence de foyers primaires, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent des contaminations généralisées de faible intensité (températures fraîches) les 25 et 30 avril et très localement le 2 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse de 2,5 points en moyenne. Les symptômes devraient être visibles à partir du 11 mai.

Observations

Un premier foyer primaire a été observé le 2 mai à Châteauneuf le Rouge.

-  Rechercher les foyers primaires.

Estimation du risque : risque faible en l'absence de foyers primaires, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent des contaminations localisées de faible intensité les 25 avril, 30 avril et 2 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse de 0,5 à 3 points. Les symptômes devraient être visibles à partir du 11 mai.

Observations

De nouveaux foyers primaires ont été observé le 27 avril à Pierrefeu, Ramatuelle, et Bormes les Mimosas, le 2 mai à La Crau, et Grimaud.

-  Rechercher les foyers primaires.

Estimation du risque : risque faible en l'absence de foyers primaires, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille (photo CA26)



Analyse du risque

Les températures fraîches et les durées d'humectation peu importantes au cours des pluies de cette semaine sont peu favorables à de nouvelles contaminations.

Observations

Des taches ont été observées dans le Vaucluse sur une parcelle de St Didier

 Rechercher les symptômes.

Estimation du risque : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Drapeaux



Photos CA13

Observations :

Sur 49 parcelles observées du 27 avril au 3 mai, 46 parcelles ne présentent pas de drapeaux, 2 parcelles moins de 10%, 1 parcelles plus de 10%.

Sur 110 parcelles observées du 27 avril au 3 mai, 10 parcelles présentent moins de 10% de feuilles oïdiées.

Estimation du risque : fort uniquement sur les cépages sensibles aux drapeaux (Cargnan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne), sur les parcelles habituellement très touchées ; risque fort sur les parcelles ayant atteint le stade 10-12 feuilles étalées, nul dans les autres cas.

Vers de la grappe

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

Les vols se terminent en secteurs très précoces et précoces. Ils sont en baisse en secteurs III. Des larves au stade L3 ont été observées en secteurs précoces.

Les températures fraîches de cette semaine ont ralenti l'évolution de ce ravageur. La modélisation ACTIV prévoit les premières L3 à partir du 3 mai en secteur III, du 8 mai en secteur IV, du 12 mai en secteur V.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Estimation du risque : localement fort en secteur 0, I II et III, nul sur les autres secteurs de précocité.

NB : Les contrôles de seuil de nuisibilité pour la première génération (80 larves pour 100 inflorescences en raisin de cuve, 50 larves pour 100 inflorescences en raisin de table) sont à effectuer en fin de vol par saumurage*.

* le saumurage :

- dissoudre 200g de gros sel dans 2 litres d'eau.
- immerger les inflorescences en veillant à ce qu'elles restent au fond.
- remuer périodiquement pour enlever les bulles d'air contenues dans les boutons floraux. Les larves vont remonter à la surface.
- attendre 20 mn avant de débiter le comptage.
- sortir les larves et les dénombrer.
- renouveler cette opération pendant 1 heure minimum.

Information : Pulvérisation : guide pratique de L'IFV et L'IRSTEA

Un guide pratique de réglages et d'utilisation des pulvérisateurs viticoles est diffusé sur : [www. IFV guide pulvérisation](http://www.ifv-guide-pulverisation.fr). Il permet de vous aider à répondre à la question : comment bien choisir et bien régler mon pulvérisateur ?

Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.